

AFTRAL

Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 46 Avenue de Villiers

75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

AFTRAL

Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 46 Avenue de Villiers

75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFTRAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables lié à l'application cette année du nouveau règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Immobilisations financières - Titres de participation » de l'annexe expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces évaluations. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations retenues.
- La note de l'annexe « Autres informations (apprentissage) » décrit les évolutions intervenues dans le mode de valorisation des contrats d'apprentissage. Nous nous sommes assurés de la conformité des valorisations retenues avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 et des décrets d'applications. Nous avons également vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris.

DAUGE FIDELIANCE
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris

Signé électroniquement le 22/06/2021 par
Paul Sia



PAUL ALEXIS SIA

Bilan actif

<i>ETABLI EN EURO</i>		<i>31/12/2020</i>		<i>31/12/2019</i>		
		<i>Nombre de mois :</i>		<i>12</i>		
		<i>Brut</i>	<i>Amort & prov.</i>	<i>Net</i>		
				<i>Net</i>		
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISE	<i>Immo. incorporelles</i>	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, brevets, droits similaires	2 165 807	2 085 419	80 387	120 917
		Fonds commercial	4 767 281	348 288	4 418 993	1 526 070
		Autres immobilisations incorporelles				
		Avcés et acptes sur immo. incorporelles				
	<i>Immo. corporelles</i>	Terrains	984 000		984 000	710 000
		Constructions	4 693 603	2 048 584	2 645 018	2 612 366
		Inst. techniques mat. et outil. industriels	61 772 743	37 575 809	24 196 934	26 486 677
		Autres immobilisations corporelles	20 232 273	13 570 379	6 661 893	5 092 764
		Immobilisations en cours	417 108		417 108	60 081
		Avances et acomptes				16 080
	<i>Immo. financières</i>	Participations par mise en équivalence				
		Autres participations	39 279 750		39 279 750	38 635 152
		Avances consolidables				
Autres titres immobilisés		15		15	15	
Prêts		4 499 604		4 499 604	4 309 003	
	Autres immobilisations financières	1 215 536		1 215 536	1 129 677	
Total actif immobilisé		140 027 724	55 628 481	84 399 242	80 698 805	
ACTIF CIRCULANT	<i>Stocks</i>	Matières premières, approvisionnements	32 868		32 868	33 610
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Avcés et acptes versés sur commandes	34 680		34 680	91 186
	<i>Créances</i>	Clients et comptes rattachés	134 438 502	2 109 393	132 329 108	86 161 360
		Autres créances	11 302 664		11 302 664	19 189 909
		Capital souscrit, appelé, non versé				
	<i>Divers</i>	V.M.P				
Disponibilités		2 641 576		2 641 576	4 391 930	
<i>Comptes de régularisations</i>	Charges constatées d'avance	120 035		120 035	286 987	
	Total actif circulant	148 570 328	2 109 393	146 460 934	110 154 984	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices					
	Primes de remboursement des obligations					
	Ecart de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		288 598 052	57 737 875	230 860 177	190 853 790	

Bilan passif

<i>ETABLI EN EURO</i>		<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
<i>Nombre de mois :</i>		<i>12</i>	<i>12</i>
<i>Fonds Propres</i>	FONDS PROPRES		
	Fonds propres sans droit de reprise	119 138	119 138
	Fonds propres avec droit de reprise	32 251 712	32 251 712
	Fonds de Réserve	42 246 500	39 094 533
	Report à nouveau	570	570
	Excédent de l'exercice	3 330 345	3 151 967
	<i>TOTAL SITUATION NETTE</i>	<u>77 948 267</u>	<u>74 617 922</u>
	AUTRES FONDS PROPRES		
	Subventions d'investissement	4 922 101	5 901 016
	Provisions réglementées	63 816	70 523
<i>Total fonds propres</i>		82 934 184	80 589 462
<i>Autres fds propres</i>	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<i>Total autres fonds propres</i>			
<i>Prov. pour risq. & charg.</i>	Provisions pour risques	3 270 202	1 319 868
	Provisions pour charges	15 552 195	14 811 040
	<i>Total provisions pour risques & charges</i>	18 822 397	16 130 908
<i>Dettes</i>	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 272 194	18 009 109
	Emprunts et dettes financières divers	3 598 287	1 592 945
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 825 994	2 580 243
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 154 840	33 164 308
	Dettes fiscales et sociales	38 065 462	33 086 368
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	98 046	2 196 507
Autres dettes	5 088 769	3 503 935	
<i>Régul</i>	Produits constatés d'avance		
<i>Total dettes</i>		129 103 594	94 133 419
Ecart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		230 860 177	190 853 790

Compte de résultat

<i>ETABLI EN EURO</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- Sur biens	15 260	28 500
- Sur prestations de services	160 896 726	177 891 662
Chiffre d'affaires net	160 911 986	177 920 162
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	83 589 085	83 726 251
Reprises sur amortissements, provisions, transfert de charges	2 333 948	2 799 304
Autres produits	49 634	39 193
Total des produits d'exploitation	246 884 654	264 484 911
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	22 046	40 314
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	52 153	357 784
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	742	-15 136
Autres achats et charges externes	120 895 891	138 144 908
Impôts, taxes et versements assimilés	8 667 662	9 722 255
Salaires et traitements	72 249 195	73 888 110
Charges sociales	31 209 061	31 264 218
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 195 480	5 111 087
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	868 262	691 136
- Pour Risques et charges : dotations aux provisions	4 144 866	2 161 487
Autres charges	321 045	496 193
Total des charges d'exploitation	244 626 409	261 862 358
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 258 245	2 622 552
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

Compte de résultat

<i>ETABLI EN EURO</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	848 440	358 310
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 697	5 294
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<i>Total des produits financiers</i>	852 138	363 609
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	242 192	268 280
Différences négatives de change	110	22
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<i>Total des charges financières</i>	242 303	268 303
RESULTAT FINANCIER	609 835	95 306
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 868 081	2 717 859
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40 448	312 858
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 273 855	5 277 364
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 707	50 159
<i>Total des produits exceptionnels</i>	2 321 011	5 640 382
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	163 287	361 781
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 629 858	4 757 253
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	1 793 145	5 119 034
RESULTAT EXCEPTIONNEL	527 865	521 348
Participation des salariés aux bénéfices		
Impôts sur les bénéfices	65 602	87 240
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	250 057 804	270 488 903
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	246 727 459	267 336 936
<i>BENEFICE OU PERTE</i>	3 330 345	3 151 967

Annexe

A. FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. FAITS MARQUANTS

- **Informations liées à la COVID-19**

Les états financiers de l'AFTRAL ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Alors que le début de l'année 2020 s'était inscrit en ligne avec les attentes, la crise sanitaire liée à la COVID-19, n'a pas permis à l'AFTRAL une poursuite normale de ses activités sur le second trimestre 2020. Ainsi, sur la période du premier confinement, l'association a dû procéder à la fermeture de la totalité de ses centres de formation et a adapté son fonctionnement pour préserver la sécurité sanitaire de tous ses collaborateurs et la poursuite de l'activité en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition.

Pendant cette période, AFTRAL a mis en place un certain nombre d'actions visant à préserver la structure et la trésorerie de l'association avec notamment, le recours au chômage partiel et une vigilance particulière portée sur les encaissements clients.

Dans le cadre des mesures exceptionnelles mises en place par le Gouvernement pour faire face aux conséquences de la crise, AFTRAL a obtenu un PGE de 18 millions d'euros, un report en fin de contrat de six mensualités de crédit-bail pour 1,2 millions d'euros, un report de ses échéances de remboursement d'emprunts pendant une période de six mois ainsi qu'un recours au chômage partiel pour 5,6 millions d'euros. L'association a pris l'option de comptabiliser en charges les échéances de crédit-bail reportées eu égard au niveau d'activité réalisé sur l'année.

En termes de résultat, AFTRAL a préservé son résultat d'exploitation malgré une baisse de son chiffre d'affaires de près de 17 millions d'euros (9,55 %).

- **Acquisition fonds de commerce**

Au cours de l'exercice 2020, l'AFTRAL a acquis auprès des filiales d'AFTRAL Développement les fonds suivants :

- Le 1^{er} janvier 2020, auprès de la société EFR, la branche d'activité relative à la formation pour les poids lourds exploités à Achères et à Aulnay sous-bois pour un montant de 715 940 € dont 655 090 € au titre des éléments incorporels,
- Le 1^{er} janvier 2020, auprès de EFRTL, la branche d'activité relative à la formation pour les poids lourds exploités à Gennevilliers et également à Achères pour un montant de 581 030 € dont 574 503 € au titre des éléments incorporels,
- Le 1^{er} mars 2020, auprès de ECR André, la branche d'activité relative à la fourniture d'enseignement et de formation pour les poids lourds exploités à Paulhan (34) et Saint-Estève (66) pour un montant de 341 885 € dont 320 000 € au titre des éléments incorporels
- Le 1^{er} juillet 2020, auprès de BFT, la branche d'activité relative à la formation poids lourds exploités à Verrières-en-Anjou (49), Vivy (49), et Sainte Luce (44) pour un montant de 486 844 € dont 485 349 € au titre des éléments incorporels,
- Le 1^{er} septembre 2020, auprès de RCFT, la branche d'activité relative à la fourniture d'enseignement et de formation pour les poids lourds, exploités à Dourges (62), Arras, Rouvroy (02) et Monchy-St-Eloi pour un montant de 284 971 € dont 223 668 € au titre des éléments incorporels

- Le 1^{er} septembre 2020, auprès de CFR, la branche d'activité relative à la formation poids lourds, et véhicules légers, exploité à Fauville (27) pour un montant de 262 488 € dont 176 373 € au titre des éléments incorporels,
- Le 9 octobre 2020, auprès de RFT, un fonds de commerce d'enseignement de conduite de véhicules à moteur poids lourds et léger exploité à Annezin (62) pour un montant de 99 318 € dont 66 228 € au titre des éléments incorporels,

En complément de cette restructuration interne, AFTRAL a acquis :

- Le 10 juillet 2020, auprès de P2F Transports et logistiques, les fonds de commerce et activités d'enseignement de la conduite de véhicules à moteur situés à Fos-sur-Mer, Salon de Provence et Fourques pour un montant de 128 000 € dont 81 000 € au titre des éléments incorporels,
- Le 1^{er} septembre 2020, auprès de SARL SOLTANI, la branche d'activité d'enseignement de la formation à la conduite poids lourds exploités à Orléans et à Parçay-Meslay (37) pour un montant de 160 000 € dont 60 000 € au titre des éléments incorporels
- Le 17 décembre 2020, sur ordonnance du tribunal de commerce, certains éléments du fonds, précédemment exploité par CFR11, à SERVON (77) pour un montant de 55 000 €,
- Le 17 décembre 2020, l'ensemble des éléments d'actifs incorporels exploité à Trappes et appartenant à la SAS RFT, après acceptation de son offre de reprise par le tribunal de commerce, pour un montant de 301 900 €.
- Le 31 décembre 2020, l'activité Conduite à la sécurité pour le transport de matières dangereuses exploitée par sa filiale GLOBAL, pour un montant de 358 000 €.

- **Acquisition SCI FORIMMO**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28/02/2020, AFTRAL a acquis 1 999 parts sociales représentant 99,95 % du capital et des droits de vote de la société « SCI FORIMMO » pour un montant de 641 158 €. En complément du prix d'acquisition, AFTRAL a soldé pour le compte de la SCI FORIMMO les dettes figurant au passif de la société civile immobilière pour un montant de 491 538 €. Cette acquisition a été financée par emprunt à hauteur de 950 000 €.

- **Abandon de créance au profit d'AFTRAL Développement**

L'association AFTRAL a consenti un abandon partiel de la créance qu'elle détient au profit de AFTRAL Développement pour un montant de 1 000 000 €. Cet abandon de créance a été consenti sous clause résolutoire de retour à meilleure fortune et comptabilisé en charges exceptionnelles. En complément de cet abandon de créance AFTRAL a également pris l'engagement de procéder à une augmentation de capital en numéraire ou par conversion de créance d'un montant au moins égal au montant de la créance abandonnée.

- **Cession bail matériel informatique**

L'AFTRAL a procédé à une opération de cession bail portant sur l'ensemble de son parc informatique administratif et pédagogique acquis pour les besoins de son activité de formation continue entre le 1^{er} octobre 2019 et le 31 mars 2020. Cette opération de cession s'est effectuée à la valeur nette comptable pour un montant de 547 720 €. Au terme de cette cession, AFTRAL est devenu locataire du matériel informatique ainsi cédé, et a comptabilisé des loyers complémentaires sur l'exercice 2020.

- **Autres informations (Apprentissage)**

Comme prévu par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, l'AFTRAL a créé des sessions de formations hors conventions. Les produits liés à ces sessions s'élèvent à 59 957 K € et ont été valorisés sur la base des coûts contrats arrêtés par les branches conformément aux décret n° 2019-1326 du 10 décembre 2019 relatif à France compétences et aux opérateurs de compétences et à l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif au versement des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Pour faire face aux difficultés engendrés par la valorisation du coûts contrats et du risque lié aux prises en charges non obtenues sur certain contrats, AFTRAL a procédé à la constitution d'une provision pour risque d'un montant de 1 716 K €.

- **Contrôle fiscal**

Un contrôle fiscal a été notifié à l'association le 7 décembre 2020. Il porte sur les exercices 2017, 2018 et 2019.

- **Combinaison**

Comme l'année précédente, l'AFTRAL établit des comptes combinés en qualité d'entité tête de groupe.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- **Changement de méthode**

L'association fait cette année une première application du règlement ANC 2018-06. Cette application modifie la présentation du bilan au 31 décembre 2020, et conduit à présenter au passif des Fonds propres en remplacement des Fonds associatifs présentés antérieurement.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

FONDS COMMERCIAL

Les dispositions relatives à l'amortissement et à la dépréciation des fonds de commerces ont été modifiées par les règlements ANC n° 2015-06 et 2015-07. Les fonds de commerce peuvent être amortis.

L'AFTRAL procède à un amortissement de ses fonds de commerce sur 10 ans. L'impact sur les comptes est une charge de 348 288 €

Nature	Date d'acquisition	Montant
Fonds de commerce MOULIN	18/06/1999	228 673
Fonds de commerce ERGUE-GABERIC	31/08/2001	114 337
Fonds de commerce NIMES et ALES	05/11/2003	200 000
Fonds de commerce BRIVE-LA-GAILLARDE	28/06/2006	150 000
Fonds de commerce PERPIGNAN	26/12/2007	148 000
Fonds de commerce WEYERSHEIM	16/04/2008	35 000
Fonds de commerce SAINT OMER	17/02/2009	60 000
Fonds de commerce poids lourds POITIERS, CHAURAY, ALLONNES, LAVAL	07/12/2018	188 800
Fonds de commerce poids lourds et formation SAINT-PIERRE-LES-ELBEUFS	01/09/2019	237 097
Fonds de commerce CACES à MACON	20/09/2019	15 000
Fonds de commerce poids lourds et formation SAVIGNY-LE-TEMPLE	01/10/2019	28 500
Fonds de commerce poids lourds et formation LE-PLESSIS-PATE	31/12/2019	120 663
Fonds de commerce ACHERES, AULNAY-SOUS-BOIS	01/01/2020	655 090
Fonds de commerce GENNEVILLIERS	01/01/2020	574 503
Fonds de commerce PAULHAN, SAINT-ESTEVE	01/03/2020	320 000
Fonds de commerce VERRIERES-EN-ANJOU, VIVY, SAINTE-LUCE	01/07/2020	485 349
Fonds de commerce conduite FOS-SUR-MER, SALON DE PROVENCE, FOURQUES	10/07/2020	81 000
Fonds de commerce poids lourds et formation ROUVROY, MONCHY, ARRAS, DOURGES	01/09/2020	223 668
Fonds de commerce FAUVILLE-EN-CAUX	01/09/2020	236 373
Fonds de commerce ORLEANS, PARCAY-MESLAY	01/09/2020	60 000
Fonds de commerce enseignement conduite ANNEZIN	09/10/2020	66 228
Fonds de commerce SERVON	16/12/2020	1 000
Fonds de commerce TRAPPES	17/12/2020	180 000
Fonds de commerce conseiller à la sécurité transport matières dangereuses RUNGIS	31/12/2020	358 000
TOTAL		4 767 281

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES – MOUVEMENTS

Immobilisations	Valeur brutes des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions	Reclassement	Cessions Mise au rebut	Valeur brutes des immobilisations à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Frais d'établissement, recherche, dev.					
- Autres postes d'immo. Incorporelles ¹	3 655 363	3 277 724			6 933 088
TOTAUX	3 655 363	3 277 724			6 933 088
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains	710 000	274 000			984 000
- Constructions	3 767 494	201 000			3 968 494
- Constructions sur sol d'autrui	725 108				725 108
- Installations techn., matériel et outill.	63 448 328	2 532 259		4 207 844	61 772 743
- Installations, agencements	9 342 923	1 719 780		3 499	11 059 204
- Matériel de transport	994 434	352 971		175 753	1 171 652
- Matériel de bureau et inform, mobilier	7 456 256	905 600		360 440	8 001 416
- Immobilisations corporelles en cours	60 081	357 027			417 108
- Avances et acomptes	16 080	-16 080			0
TOTAUX	86 520 707	6 326 558		4 747 537	88 099 728
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participation évaluées par mise en équi					
- Autres participations	38 635 152	644 598			39 279 750
- Autres titres immobilisés	15				15
- Prêts et autres immobilisations financières.	5 438 680	542 521		266 060	5 715 141
TOTAUX	44 073 847	1 187 119		266 060	44 994 906
TOTAL IMMOBILISATIONS	134 249 919	10 791 403		5 013 598	140 027 724

¹ Dont divers fonds commercial acquis pour 4 767 281 €

MODE ET METHODE POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont amorties sur la durée normale d'utilisation des biens. Pour l'amortissement de ses constructions l'association utilise la méthode des composants.

Les durées effectives retenues sont les suivantes :

LOGICIEL	4 ans	Linéaire
FONDS DE COMMERCE	10 ans	"
CONSTRUCTION		
- Piste de conduites, constructions	10 à 60 ans	"
INSTALLATIONS TECHNIQUES – MATERIELS ET OUTILLAGES		
- Véhicules d'instruction	3 à 15 ans	"
- Chariots & engins	3 à 15 ans	"
- Matériel d'enseignement, d'hébergement et de restauration	3 à 10 ans	"
- Matériel informatique pédagogique	3 et 4 ans	"
- Autres matériels et outillages	5 ans	"
- Mobilier d'enseignement, d'hébergement et de restauration	10 ans	"
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
- Installations et agencements divers	10 ans	"
- Matériel de transport	4 ans	"
- Matériel de bureau	5 ans	"
- Matériel informatique administratif	3 et 4 ans	"
- Mobilier	10 ans	"
- Matériel divers	5 ans	"

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES – AMORTISSEMENTS

Immobilisation amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
- Frais d'établissement, recherche, dev.				
- Autres immobilisations incorporelles	2 008 376	425 331		2 433 707
TOTAUX	2 008 376	425 331		2 433 707
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 496 902	124 583		1 621 485
- Constructions sur sol d'autrui	383 334	43 765		427 099
- Agencements des constructions.				
- Installations technique, matériel et outillage	36 961 651	4 516 317	3 902 158	37 575 809
- installations, agencements	5 564 947	646 733	287	6 211 393
- Matériel de transport	480 925	214 657	165 983	529 599
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 654 976	224 093	49 683	6 829 386
TOTAUX	51 542 737	5 770 149	4 118 112	53 194 774
TOTAL IMMOBILISATIONS	53 551 113	6 195 480	4 118 112	55 628 481

IMMOBILISATIONS FINANCIERES – TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation figurent à leur cout d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

SOCIETE	Capitaux propres et subv. d'inve.	Capitaux propres	Quote part capital Détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Divid encaiss
				Brute	Nette			
A Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations								
1.Filiales (+ de 50 % capital détenu par AFTRAL)								
SAS GLOBAL	563 898	563 898	100 %	547 573	547 573	2 171 832	143 353	
CELSE	2 247 512	2 247 512	77,42%	285 190	285 190	1 811 419	224 803	278 136
SAS AFTRAL DEVELOPPEMENT	- 925 190	- 925 190	100 %	3 298 572	3 298 572	119 117	-1040 287	
SCI AFTRAL	3 476 204	2 482 401	99,99%	1 999 900	1 999 900	1 530 818	404 797	
SCI FORIMMO	- 440 576	- 440 576	99,95%	641 158	641 158	144 670	59 516	
2.Participations (10 à 49 % du capital détenu par AFTRAL)								
SCI CFTL	90 088 974	88 713 416	23,76%	32 503 212	32 503 212	7 548 014	6 692 252	570 304
TOTAL PARTICIPATIONS	95 010 822	92 641 461		39 275 605	39 275 605		6 484 434	848 440
B. Renseignements globaux sur les autres titres								
CFTL				4 144	4 144			
TOTAL				39 279 749	39 279 749			848 440

EVALUATION DES STOCKS CONSOMMES

Les stocks suivants :

- Matières premières
- Fournitures consommables

Sont évalués au dernier prix d'achat connu à la clôture de l'exercice. Le coût d'achat est composé du prix augmenté des frais accessoires sur achats

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Cette provision est calculée en fonction de la date d'échéance des créances et par application des taux de dépréciation suivants :

- 5 % du montant HT pour les échéances comprises entre 6 mois et 1 an
- 50 % du montant HT pour les échéances supérieures à 1 an
- 100 % du montant HT pour les échéances supérieures à 2 ans

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	70 671 202
Créances fiscales et sociales	756 680
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	71 427 882

ACTIF CIRCULANT – CLASSEMENT PAR ECHEANCE

Créances	Montant Brut	Liquidité de l'actif	
		Echéance – 1 an	Echéance + 1 an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
- Créances rattachées à des participations			
- Prêts	4 499 605	143 882	4 355 722
- Autres immobilisations financières	1 215 536		1 215 536
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
- Clients douteux ou litigieux	6 346	6 346	
- Autre créances clients	134 432 156	134 432 156	
- Personnel et comptes rattachés	140 805	140 805	
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	852 176	852 176	
- Impôts sur les bénéficiaires	240 477	240 477	
- Taxe sur la valeur ajoutée	1 806 707	1 806 707	
- Autres impôts et taxes			
- Divers	1 248 731	1 248 731	
- Groupe et Associés ²	6 596 721	6 596 721	
- Débiteurs divers	451 729	451 729	
- Charges constatées d'avance	120 035	120 035	
TOTAUX	151 611 024	146 039 765	5 571 258
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	318 942		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	128 340		

VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Le portefeuille de VMP apparaissant à l'actif est exclusivement composé de SICAV de trésorerie.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

Nature	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	120 035	
Charges et produits financiers et exceptionnels		
TOTAL	120 035	

² Dont 1 031 792 € de créance relative aux IFC et à la médaille du travail des salariés transférés dans le cadre de l'apport des CFA

2. BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES				
- Fonds associatifs sans droits de reprise	119 138			119 138
- Fonds de réserve	38 094 533	3 151 967		42 246 500
- Report à nouveau	570			570
- Résultat	3 151 967	3 330 345	3 151 967	3 330 345
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
- Fonds associatifs avec droits de reprise	32 251 712			32 251 712
- Subventions d'investissements	5 901 016	79 228	1 058 143	4 922 101
- Provisions réglementées	70 523		6 707	63 816
TOTAL DES FONDS PROPRES	80 589 462	6 561 541	4 216 818	80 589 462

Le poste « fonds de réserve » passe de 39 094 533 € à 42 246 500 € suite à l'affectation de l'excédent de l'exercice 2019 de 3 151 967 € (Assemblée Générale du 7 juillet 2020).

L'augmentation des subventions d'investissement de 79 228 € est constituée par l'utilisation des reports de taxe d'apprentissage pour le financement des immobilisations de la formation initiale

La diminution du poste « subventions d'investissement » s'explique par la quote-part des subventions rapportée au résultat pour 1 058 143 €

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges évaluées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

TABLEAU DES PROVISIONS

Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISION REGLEMENTES				
- pour amortissements dérogatoires	70 523		6 707	63 816
- autres provisions règlementées				
TOTAL 1	70 523		6 707	63 816
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
- pour litiges ³	1 319 868	2 253 504	303 170	3 270 202
- pour amendes et pénalités				
- pour pensions et obligations similaires	14 811 040	1 891 362	1 150 207	15 552 195
- pour impôts				
- pour charges fiscales et sociales sur congés P				
- autres provisions pour risques et charges				
TOTAL 2	16 130 908	4 144 866	1 453 377	18 822 397
PROVISION POUR DEPRECIATION				
- sur immobilisations incorporelles				
- sur immobilisations corporelles				
- sur titres de participation				
- sur autres immobilisations financières				
- sur comptes clients	1 296 914	868 262	55 782	2 109 393
- Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL 3	1 296 914	868 262	55 782	2 109 393
TOTAL PROVISIONS	17 498 345	5 013 128	1 515 866	20 995 606

ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

L'accord d'entreprise appliqué dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association. Le nouvel accord signé avec les partenaires sociaux le 9 juin 2020, modifie le régime des indemnités de départ en retraite prévu dans le statut collectif. L'impact de cette modification porte sur un montant de 920 996 € amorti en linéaire sur la durée de vie active des salariés.

Le montant des droits acquis pour indemnités de départ à la retraite, à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 16 091 978 € (charges sociales incluses). Ce montant n'est comptabilisé au passif du bilan qu'à hauteur de 13 676 884 €. Le différentiel, soit 2 415 094 € résulte de l'application de la méthode dite du « corridor » pour un montant de 3 336 090 € et - 920 996 € au titre de la modification de régime non reconnue.

L'engagement, calculé suivant la « méthode des Unités de Crédit Projetées », pour un âge moyen de départ de 62 ans est déterminé salarié par salarié, en appliquant, aux droits acquis à la clôture de l'exercice les éléments suivants :

- Table de turn-over de l'ensemble du personnel (Moyenne des sorties constatées sur les 4 dernières années).
- Table de mortalité INSEE,
- Taux d'actualisation de 0,35 % et taux d'inflation de 1,70 %.

³ Le rappel de cotisation suite au contrôle URSSAF 2016 a été provisionné en totalité. Toutefois celui-ci fait l'objet d'un recours

PROVISION POUR MEDAILLE DU TRAVAIL

L'accord d'entreprise appliqué dans l'association prévoit l'attribution de médailles du travail qui ont l'objet d'une provision dans les comptes de l'association à hauteur de 1 875 311 €.

Cette provision a été constituée sur la base des salariés présents dans l'association à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- Un âge de départ de 62 ans,
- La table de turn-over de l'ensemble du personnel (moyennes des sorties constatées sur les 3 dernières années),
- La table de mortalité INSEE
- Le taux d'actualisation de 0,35 % et le taux d'inflation de 1,70 %.

DETTES PAR ECHEANCES

DETTES	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES				
- Emprunts obligataires convertibles				
- Autre emprunts obligataires				
- Emprunts et dettes auprès établissement de crédit				
à un an maximum à l'origine	21 673	21 673		
A plus d'un an à l'origine	36 250 521	3 911 339	25 103 082	7 236 100
- Emprunts et dettes financières divers	3 598 287	3 598 287		
DETTES FOURNISSEURS				
- Fournisseurs et comptes rattachés	30 154 840	30 154 840		
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
- Personnel et comptes rattachés	12 249 251	12 249 251		
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 665 446	13 665 446		
- Impôts sur les bénéfices				
- Taxe sur la valeur ajoutée	8 833 731	8 833 731		
- Autre impôts et taxes	3 317 034	3 317 034		
AUTRES DETTES				
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	98 047	98 047		
- Groupe et associés				
- Autres dettes	20 914 763	20 914 763		
- Produits constatées d'avance				
TOTAUX	129 103 593	96 764 411	25 103 082	7 236 100
Emprunts obtenus en cours d'exercice	20 216 385			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 953 176			

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 598
Emprunts et dettes financières divers	4 076
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 761 277
Dettes fiscales et sociales	17 221 526
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Clients avoir à établir	431 500
TOTAL DES CHARGES A PAYER	25 435 977

C. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**VENTILATION DES PRODUITS**

Répartition par nature	Montant		% 20/19
	31/12/2020	31/12/2019	
PRODUITS DE PEDAGOGIE			
Formation facturées	89 779 106	91 316 357	98,32 %
OPCO Mobilités	31 999 729	38 421 966	83,28 %
Subvention autres	54 969 543	64 496 013	85,23 %
TOTAL PRODUITS FORMATION CONTINUE	176 748 378	194 234 336	91,00 %
Subventions	122 937	7 251 723	1,70 %
Taxe Apprentissage	4 074 109	38 157 156	10,68 %
Apprentissage hors convention	59 655 778	2 194 001	****%
Ressource affectée	559 292	11 058 891	5,06 %
OPCA Mobilités		2 500 000	0,00 %
TOTAL PRODUITS FORMATION INITIALE	64 412 116	61 161 771	105,31 %
TOTAL PRODUITS PEDAGOGIE	241 160 493	255 396 107	94,43 %
AUTRES PRODUITS			
Prestations "Groupe"	501 070	716 698	69,91 %
Produits d'hôtellerie	466 896	669 589	69,73 %
Revenue des placements	3 698	5 298	69,80 %
Revenus des titres de participation	848 440	358 310	236,79 %
Rentrées créances amorties	38 669	22 961	168,41 %
Reprise provision clients	55 782	337 707	16,52 %
Produits divers	6 982 753	12 982 227	53,79 %
TOTAL AUTRES PRODUITS	8 897 308	15 092 790	58,95 %
TOTAL PRODUITS AFTRAL	250 057 804	270 488 903	100,00 %

TRANSFERT DE CHARGES

	Exploitation	Montant
Indemnités d'assurances		273 901
Régularisation participation voyage d'études		- 2 850
Indemnités journalières complémentaires maladie		454 015
Aides accordées en matière de formation des salariés		99 723
	TOTAL	824 789

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Rentrées sur créances amorties		38 669
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 780
Produits des cessions d'éléments d'actif corporels		1 138 320
Produit des cessions d'éléments d'actif financiers		
Reprise chèques non débités		5 003
Régularisations subventions		10 934
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		1 058 144
Reprise amortissements dérogatoires		6 707
Autres produits exceptionnels		61 454
Pénalités	4 771	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	155 646	
Abandon de créances AFTRAL Développement avec clause retour meilleure fortune	1 000 000	
Valeur comptable des éléments d'actifs corporels cédés	629 425	
Valeur comptable des éléments d'actifs financiers cédés		
Dons, libéralités	2 870	
Autres charges exceptionnelles	433	
TOTAL	1 793 145	2 321 011
RESULTAT EXCEPTIONNEL		527 865

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant	%
Commissariat aux comptes, certification, examen, des comptes individuels	176 204	100 %
Missions accessoires		
TOTAL	176 204	100 %

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Taux	Impôt correspondant	Résultat après impôts
Taux d'imposition à l'IS				
Résultat courant	2 885 941	28 %	83 261	2 802 480
Résultat exceptionnel (y compris participation)	527 865			527 865
Résultat comptable	3 413 806		83 261	3 330 345
Détail de l'impôt sur le résultat courant				
	Base	Taux	Impôt	
Résultat courant	2 885 741	28 %	808 007	
Réintégrations	4 983 044	28 %	1 395 252	
Déductions	-1 928 929	28 %	-540 100	
Report déficitaire AFTRAL	-3 200 480	28 %	-896 134	
Imputation déficits AFTRAL DEVELOPPEMENT – GLOBAL - BFT	-1 144 650	28 %	-320 502	
Report déficitaire Tête AFTRAL	-1 297 362	28 %	-363 261	
TOTAL	297 362		83 261	
Détail de l'impôt exceptionnel				
	Base	Taux	Impôt	
Résultat exceptionnel	527 865	28 %	147 802	
Réintégration	2 469	28 %	691	
Report déficitaire AFTRAL	-530 334	28 %	-148 493	
TOTAL	0		0	

D. AUTRES INFORMATIONS**ENGAGEMENTS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL**

	Terrains	Constructions	Installations Matériel outillages	Autres	TOTAL
REDEVANCES PAYES :					
- Cumuls d'exercices antérieurs			7 483 662		7 483 662
- Paiements de l'exercice			1 914 393		1 914 393
TOTAL			9 398 055		9 398 055
REDEVANCES RESTANT A PAYER :					
- A un an au plus			3 534 836		3 534 836
- A plus d'un an et cinq an au plus			10 086 834		10 086 834
- A plus de cinq ans			1 202 998		1 202 998
TOTAL			14 824 668		14 824 668
VALEUR RESIDUELLE					
- A un an au plus			277 929		277 929
- A plus d'un an et cinq an au plus			1 184 682		1 184 682
- A plus de cinq ans			324 962		324 962
TOTAL			1 787 573		1 787 573

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires	Montant	Accroissements et allègements
ACCROISSEMENTS		
Provision règlementées :		
Autres		
<i>Accroissements de la dette future d'impôt</i>	<i>TOTAL</i>	
ALLEGEMENTS		
Provision non déductible l'année de la comptabilisation		
- Provision pour retraite	13 676 884	3 829 527
Autres		
<i>Allègements de la dette future d'impôt</i>	<i>TOTAL</i>	<i>3 829 527</i>
Déficits reportables individuels	635 704	177 997
Déficits reportables d'ensemble	1 083 556	303 395

Taux de l'impôt sur les sociétés 28 %

La convention d'intégration fiscale liant l'entité mère AFTRAL à ses filiales AFTRAL Développement, GLOBAL , BFT, EFR et EFRTL établie selon le principe de la neutralité prévoit :

- La constatation par la filiale d'une charge ou d'un produit d'impôt analogue à celui qu'elle aurait constaté en l'absence d'intégration
- L'absence à tout droit à créance au profit de la filiale en raison du transfert éventuel à la mère d'un déficit fiscal

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Equivalent Temps plein		
- Cadres	298	333
- Employés	<u>1 927</u>	<u>1 734</u>
	2 225	2 067

ANNEXE SPECIFIQUE ORGANISMES DE FORMATION

RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT (N)		MONTANT (N-1)	
	En K€	En %	En K€	En %
I. – RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALARIES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises	65 030	27 %	71 534	36 %
Etat, collectivités locales, établissements publics				
<i>Entreprises :</i> Via Fongecif, OPCA.	93 552	40 %	41 172	21 %
Particuliers	4 014	2 %	5 076	3 %
Sous-total I :	162 597	69 %	117 782	59 %
II. – RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
Instances européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales	74 045	31 %	80 278	41 %
Sous-total II :	74 045	31 %	80 278	41 %
III. – AUTRES				
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
Sous-total III :				
Total des ressources		100 %	198 060	100 %

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	N		N-1	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
Diplômantes	162 233	69 %	123 284	62 %
Perfectionnement professionnel et qualifiant *	74 409	31 %	74 776	38 %
Insertion sociale.....				
Total.....	236 641	100 %	198 060	100 %

INFORMATION SUR LA REMUNERATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS AU SENS DE L'ARTICLE 20 DE LA LOI DU 20 MAI 2006

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association AFTRAL sont le Président, le Vice-président Secrétaire et le vice-président Trésorier.

L'information sur la rémunération n'est pas mentionnée, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

CAUTION DONNEE

Cautions marchés étranger :

- OFPP Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (Maroc) pour 20 078 €uros.

Engagement de caution prêt professionnel :

- SCI AFTRAL pour 1 203 671 € jusqu'au 05 juin 2032
- SCI AFTRAL pour 710 889 € jusqu'au 05 octobre 2033
- SCI AFTRAL pour 3 616 776 € jusqu'au 05 septembre 2033
- SCI AFTRAL pour 806 684 € jusqu'au 12 décembre 2033
- SCI AFTRAL pour 611 041 € jusqu'au 28 juillet 2033
- SCI AFTRAL pour 1 332 825 € jusqu'au 13 janvier 2034
- SCI AFTRAL pour 443 531 € jusqu'au 13 septembre 2033
- SCI AFTRAL pour 1 624 965 € jusqu'au 28 juillet 2033
- SCI AFTRAL pour 841 780 € jusqu'au 12 mars 2034
- SCI AFTRAL pour 156 292 €
- SCI AFTRAL pour 1 778 203 €
- SCI AFTRAL pour 2 280 202 €
- SCI AFTRAL pour 1 678 547 €
- SCI AFTRAL pour 274 892 €
- SCI AFTRAL pour 200 000 €
- LATIL Alpes Formation pour 119 519 € jusqu'au 25 juin 2023
- LATIL Alpes Formation pour 55 394 € jusqu'au 10 septembre 2024

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire se poursuit en 2021, toutefois, son impact sur l'activité est limité à stade. Au regard de l'activité constatée, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.